

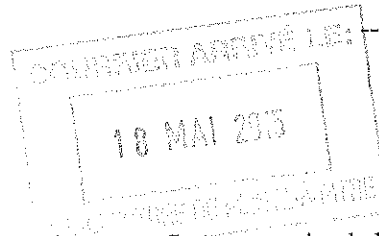
DÉLIBÉRATION N°2015.02.01/48

2<sup>ème</sup> séance de l'année 2015

Annulation de la subvention allouée  
à la société « Médias Conseil »  
pour la manifestation intitulée

Mercredi 29 avril 2015

« Camp de l'insertion, de la formation et de l'entreprise »,  
qui s'est déroulée les 26 et 27 juin 2014



L'an deux mille quinze, le mercredi 29 avril, à 10 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Pointe-à-Pitre, à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 22 avril 2015.

Présents : 22		
Président		
M. Eric	JALTON	Président
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE-LAVENETTE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT (Présent à partir de 10h56)	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE- MIROITTE	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Dominique	THÉOPHILE (Présent à partir de 10h58)	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	

Excusé représenté : 1
M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président) Pouvoir à Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN

Excusé non représenté : 1
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY

Absents : 2
<u>Vice-Président :</u> M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau</u> Mme Lyliane PIQUION

Le secrétariat se séance est assuré par Madame Murielle JABES conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2014.04.01/30 en date du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Bureau ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.06.01/14 du 26 juin 2014 portant attribution de subventions aux villes membres, à certains organismes et associations de l'Agglomération;
- VU les crédits inscrits au budget ;

**Considérant** le rapport du Président ;

Par délibération n°2014.06.01/14 en date du 26 juin 2014, le Bureau Communautaire a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 000€ (sept mille euros) à la société « *Médias Conseil* » pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du "*Camp de l'insertion de la formation et de l'entreprise*", du 26 au 27 juin 2014.

Cet opérateur qui a un statut de société privée, ne peut pas prétendre au bénéfice de subventions d'un EPCI, même si le projet présenté s'inscrit bien dans le cadre des compétences de CAP Excellence : l'insertion professionnelle.

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;**

**ARTICLE 1** – D'annuler la subvention d'un montant de 7 000€ (sept mille euros) qui avait été allouée, par délibération du Conseil Communautaire n°2014.06.01/14 du 26 juin 2014, à la société « *Médias Conseil* » pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du "*Camp de l'insertion de la formation et de l'entreprise*" du 26 au 27 juin 2014.

**ARTICLE 2** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3** – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Monsieur le Député-Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à la société « *Médias Conseil* » ainsi qu'à Madame le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 15 MAI 2015

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 18 MAI 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à la société « *Médias Conseil* », le
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 19 MAI 2015

